

Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPET et CAFEP externes

Section : économie et gestion

Option : informatique et systèmes d'information

Session 2015

Rapport de jury présenté par :

Christine Gaubert-Macon

présidente du jury

SOMMAIRE

Message de la présidente du concours	3
Description du concours	4
Composition du jury	5
Commentaires des épreuves d'admissibilité	
Épreuve de synthèse	6
Composition de sciences de gestion	16
Commentaires des épreuves d'admission	
Épreuve de mise en situation professionnelle	21
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	27
Annexe 1 : exemples de sujets de mise en situation professionnelle	32
Annexe 2 : exemples de questions sur les valeurs de la République	44

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONCOURS

Le CAPET externe économie et gestion option *informatique et systèmes d'information* (option D) a ouvert pour la première fois à la session 2014 tandis que le CAFEP a ouvert pour la première fois à cette session 2015.

Ces concours visent à recruter des professeurs capables d'enseigner principalement dans les classes de la série STMG (sciences et technologies du management et de la gestion¹), en particulier dans la spécialité SIG (systèmes d'information de gestion) et les sections de techniciens supérieurs du domaine des services, en particulier dans la spécialité SIO (services informatiques aux organisations). Ils pourront également être amenés à prendre en charge des enseignements d'économie et gestion notamment les sciences de gestion en classe de 1^{ère} et le management en classes de STMG comme en sections de techniciens supérieurs (STS). Par ailleurs ces enseignants pourront assurer l'accompagnement personnalisé² dans les classes de lycées, l'enseignement d'informatique et sciences du numérique en terminale des séries générales ou encore les enseignements d'exploration tels que les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ou informatique et création numérique³.

Le jury attend des candidats une bonne maîtrise des concepts scientifiques, des technologies et des outils, dans leur actualité, conformes au programme du concours et au niveau de qualification requis, mais aussi qu'ils soient capables de se projeter dans leur futur métier, notamment en ayant pris connaissance des programmes et référentiels d'enseignement ad hoc. La variété des enseignements à prendre en charge nécessite une solide préparation dans le domaine de l'informatique mais aussi en management, en économie et en droit.

Il attend également que la candidate ou le candidat, en tant que potentiel agent du service public d'éducation, prenne en compte les valeurs portées par le système éducatif et notamment celles de la République. Ainsi dans le cadre d'une épreuve d'admission de cette session, les candidats ont été questionnés sur les valeurs de la République et la laïcité.

Les candidats trouveront dans les pages qui suivent des conseils pour se préparer aux épreuves de la session 2016. Par ailleurs le site du ministère et celui du réseau de ressources CERTA⁴ publient également des informations nécessaires à leur préparation.

¹ Les programmes sont disponibles à l'adresse

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59308

et les documents d'accompagnement sont accessibles à l'adresse

<http://eduscol.education.fr/pid26364/enseignements-technologiques-stmg.html>

² Ce nouvel enseignement a été mis en place lors de la réforme du lycée en septembre 2010 :

<http://eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html>

³ Cet enseignement est proposé dans certains établissements à partir de la rentrée 2015 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91849

⁴ <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html> et <http://www.reseaucerta.org/concours-recrutement>

DESCRIPTION DU CONCOURS

Les épreuves

La définition des épreuves du concours est en ligne à l'adresse <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027361583&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Le programme de la session 2015 du concours est disponible à l'adresse http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externe/58/5/p2016_capet_ext_eco_gest_411585.pdf

Ce programme est reconduit pour la session 2016.

Le calendrier

Les épreuves d'admissibilité ont eu lieu les 30 et 31 mars 2015.

Les épreuves d'admission ont eu lieu du 30 juin au 2 juillet 2015 au lycée Léonard de Vinci à Levallois-Perret.

Statistiques générales

		CAPET	CAFEP
Général	Postes mis au concours	20	10
	Candidats inscrits	215	147
	Candidats présents	46	36
Admissibilité	Candidats admissibles	32	20
	Moyenne des candidats ayant composé	7,98/20	7,16/20
	Moyenne des candidats admissibles	9,95/20	9,48/20
	Moyenne du dernier admissible	6/20	6,5/20
Admission	Candidats admis	15	10
	Moyenne des candidats admissibles (ensemble des épreuves)	9,79/20	13,44/20
	Moyenne des candidats admis (ensemble des épreuves)	12,75/20	15,35/20
	Moyenne du dernier admis	8,33/20	11,92/20

COMPOSITION DU JURY

GAUBERT-MACON	Christine	Inspectrice générale de l'éducation nationale	Présidente
VIGNOLLES	Michel	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional	Vice-président
MONDET	Olivier	Professeur certifié	Secrétaire général
BARRAU	Yolande	Professeure agrégée	
BERNARD	Laurence	Professeure certifiée	
CARMIGNAC	Laurent	Professeur certifié	
CASTEL	Gaëlle	Professeure agrégée	
D'AMICO	Grégory	Professeur certifié	
GIMENO	Corinne	Professeure agrégée	
LAMMARI	Hocine	Professeur agrégé	
LE GRAND	Bénédicte	Professeure des universités	
LEGRAND	Annick	Professeure certifiée	
LEMOING	Emmanuel	Professeur certifié	
POTAR-GOUVENAUX	Stella	Professeure certifiée	
SALINESI	Camille	Professeur des universités	
SANCHEZ	Roger	Professeur agrégé	
SPEZZATTI	Robert	Professeur certifié	
TORMENTO	Sylvie	Professeure agrégée	

COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

Nombre de copies :	84
Distribution des notes	
Moyenne	7.67
Note la plus élevée	19.0
Note la plus basse	0.0
Répartition des notes	
Inférieures à 5	28.6 %
Comprises entre 5 et moins de 8	25 %
Comprises entre 8 et moins de 10	16.7 %
Comprises entre 10 et moins de 12	9.5 %
Comprises entre 12 et moins de 15	6 %
Égales ou supérieures à 15	14.3 %

1. Analyse du sujet⁵

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse argumentée à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- des réponses à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. La candidate ou le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

1.1. Note de synthèse

La synthèse attendue est structurée à partir de la problématique fournie dans le sujet. Elle reprend les éléments du dossier sans refléter l'avis de la candidate ou du candidat. Elle comprend une introduction et une conclusion.

Le dossier documentaire, de 14 pages, présentait un ensemble de 12 documents variés de par leurs sources (extrait de programme d'enseignement, ouvrages, sites web d'informations, revues...) leur nature (textes, statistiques), et leur longueur. L'exploitation de ces documents était fondamentale pour structurer la synthèse, notamment lors de la sélection des informations pertinentes. Le premier document présentait un extrait de programme de management de BTS qui constituaient le cadre pédagogique de référence.

La présentation qui suit montre comment dégager, sélectionner et organiser les idées présentes dans chaque document. Elle ne constitue que la première étape de la réflexion de la candidate ou du

⁵ Le sujet est publié à l'adresse

http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externe/32/5/s2015_capet_externe_eco_gest_informatique_2_407325.pdf

candidat et en aucune manière la version finalisée de son travail (dans la forme comme dans le contenu).

La thématique "Motivation et implication des salariés dans un environnement économique dégradé" retenue cette année s'inscrit dans le cadre des problématiques managériales actuelles des organisations.

À partir des douze documents, et après une approche des notions, la note de synthèse pouvait se structurer de la manière suivante.

Plan n°1 : Plan organisé selon la structure Enjeux / Moyens (Pourquoi ?/ Comment ?)

Tout autre plan cohérent avec la problématique est bien sûr recevable.

Introduction

➤ **Accroche**

- Contexte économique actuel :
 - La crise économique est à l'origine dans un certain nombre de pays européens de destructions d'emplois massives, de restructurations et de dégradation des conditions de travail : hausse de la précarité, réduction ou gel des salaires (document 2, doc 4, doc 10).
 - Il en résulte une détérioration de la qualité de vie au travail et un climat qui fragilise la motivation et l'implication des salariés (doc 3, doc 6, doc 7).
- Ou bien, exemple d'une entreprise mettant en œuvre de nouveaux leviers de motivation/implication pour renforcer la performance économique et sociale malgré la crise économique (doc 4, doc 9).

➤ **Définition des concepts :**

- **La motivation** caractérise la volonté d'un individu de fournir un effort important afin d'atteindre les objectifs fixés par l'entreprise, volonté conditionnée par la capacité dudit effort à satisfaire un besoin personnel. La motivation n'est donc pas un trait de personnalité et varie selon les interactions entre l'individu et la situation concernée (doc 5).
- **L'implication** selon Maurice Thévenet est le résultat d'une relation entre un salarié et l'organisation pour laquelle il travaille, laquelle conduit au sentiment d'épanouissement personnel à travers l'accomplissement de certaines tâches. L'entreprise ne peut pas la créer en tant que telle, mais peut créer un environnement favorable à son émergence et à son développement (doc 11).
- **Les salariés** sont toutes les personnes liées à une entreprise par un contrat de travail. (*Cette définition ne figure pas dans le dossier documentaire*).
- **L'environnement économique dégradé** fait référence au contexte économique observé depuis la crise de 2008, marqué au plan macroéconomique par une récession puis une très faible croissance, et au plan microéconomique par une baisse ou une stagnation des débouchés et de la profitabilité des entreprises et conduisant à des destructions d'emplois massives, des restructurations voire à une dégradation des conditions de travail (doc 2, doc 4, doc 10).

➤ **Problématiques possibles :**

- Comment les entreprises/organisations peuvent-elles motiver et impliquer leurs salariés dans un contexte de crise économique ?
- Quels leviers/facteurs de motivation les entreprises peuvent-elles encore actionner dans un environnement économique contraignant les leviers pécuniaires ?

- La crise économique actuelle ne conduit-elle pas les entreprises à rechercher de nouveaux facteurs de motivation et d'implication ?
- **Référence au programme**
- **Annnonce du plan**
- **Plans possibles pour la synthèse : Plan n°1 : Plan organisé selon la structure Enjeux / Moyens (Pourquoi ?/ Comment ?)**

I. Agir sur la motivation et l'implication des salariés dans un environnement économique dégradé : un impératif managérial

A. Un environnement économique dégradé, source de démotivation et d'un manque d'implication des salariés

- ❖ **Un environnement économique dégradé qui a modifié les conditions de travail**
 - Crise économique et financière en Europe : pertes d'emploi massives, d'où des réformes de la législation sur le travail (doc 2)
 - Impact de la crise : modifications des conditions de travail et de la qualité de vie au travail à savoir réduction temps de travail, précarité, gel ou réduction salariale, détérioration équilibre vie professionnelle et privée, dégradation qualité de vie au travail, mal-être, stress..... (doc 2)
 - Dégradation de l'économie qui se traduit par des restructurations (doc 4)
 - Perspectives professionnelles faibles pour 85% des sondés et dégradation du niveau de vie (doc 3)
- ❖ **Application des théories traditionnelles et contemporaines à cette détérioration des conditions de travail à savoir insatisfaction, démotivation et baisse de l'implication des salariés**
 - Théories classiques de la motivation : Maslow, Herzberg ainsi que les théories contemporaines de la motivation : Vroom, la mieux établie car définissant les facteurs d'insatisfaction et démotivation (doc 5)
 - Crise managériales et crise économique avec le désengagement des salariés et la perte de sens au travail (doc 7)
 - Forte insatisfaction salariale (cf. graphique doc 10) mais pas d'influence de la crise en France sur le sentiment de ne pas être bien rémunéré-e pour le travail effectué (plus d'un-e salarié-e sur deux a le sentiment de ne pas être bien payé-e). Sentiment qui concerne tous les salariés (quel que soit le type de contrat). Durant la crise, baisse de la part flexible des rémunérations pour réduire les salaires (doc 10).
- ❖ **Tendance illustrée par les études statistiques et les sondages**
 - Diminution du moral des cadres en juin 2013 : niveau le plus faible depuis 10 ans (doc 3)
 - Déclin de la motivation des salariés (63% considèrent leurs collaborateurs peu motivés) (doc 3)
 - Nouvelles problématiques en termes de motivation : effectif multiculturel et diversifié, salariés payés au salaire minimum, salariés précaires... (doc 5)

B. La motivation et l'implication des salariés, sources de performance économique

- ❖ **Il est établi que la démotivation et le manque d'implication génèrent des coûts :**
 - Lien entre implication et performance de l'entreprise : des salariés non impliqués conduisent à des dysfonctionnements sociaux (coûts cachés) (doc 11)
 - La rémunération est un facteur d'implication dans le travail et de productivité et un élément influençant le climat social d'où un ajustement de la masse salariale par des réductions d'emploi plutôt que par des baisses de salaire durant la crise (doc 10)

- Le coût du mal-être et de la baisse d'implication des salariés dû aux conflits, à l'absentéisme et à la démotivation, par exemple à la SNCF certaines années, cela a représenté 1 à 1,5 milliard d'euros (doc 9)
- ❖ Certains auteurs considèrent même que motivation et implication des salariés contribuent à la performance de l'entreprise :
 - Lien entre la motivation - l'implication des salariés et leur performance : que ce soit positivement ou négativement (le mécontentement, la résistance ou confusion des salariés impacte la rentabilité) (doc 12).
 - Lien entre implication et performance de l'entreprise : des résultats contestés mais C. Fabre identifie des effets sur la performance, notamment (doc 11) :
 - o des efforts au travail améliorant les performances
 - o des salariés impliqués moins enclins à quitter l'entreprise
 - En période de crise, la performance des entreprises dépend davantage de l'implication des salariés dans leur travail, au-delà de la seule rémunération (doc 6)
 - Problématique actuelle des entreprises : remobiliser les salariés en conciliant performance sociale et compétitivité économique (doc 7)
 - Étude d'Eurofound démontrant que flexibilité du temps de travail, amélioration de l'équilibre vie professionnelle - privée et motivation vont de pair (doc 8)
 - La qualité de vie au travail permet une amélioration de la santé des salariés et une meilleure performance économique. Un lien justifié par la « facture cachée du social » (doc 9).

C. Une culture d'entreprise réaffirmée ou réinventée, une nécessité et un tremplin vers la relance

- ❖ Un environnement économique dégradé qui peut remettre en cause la culture d'entreprise et l'implication des salariés :
 - Lors de périodes de crise ou ralentissement économique : risque d'une incohérence entre les actions des entreprises (baisse des rémunérations, augmentation des contrôles et *reporting*, entreprise tournée uniquement vers sa profitabilité...) et les valeurs des salariés. Conséquences : désengagement des collaborateurs et managers, départ volontaire des salariés lors de la reprise (doc 6).
 - Implication liée à la culture d'entreprise (doc 11)
 - Selon M. Thévenet l'implication ne se décrète pas : les entreprises ne peuvent que réunir les conditions favorables à son développement (doc 11)
- ❖ Redéfinir ou réaffirmer la culture d'entreprise peut être porteur de relance : faire de la crise économique un tremplin
 - Utiliser la période de crise ou ralentissement économique pour redéfinir et réaffirmer la culture d'entreprise : une question de survie et un avantage compétitif porteur de relance (doc 6)
 - La qualité de vie au travail doit être considérée comme un investissement stratégique (doc 9)

II. Diversifier et mobiliser les leviers de motivation et d'implication des salariés

A. Des leviers traditionnels de motivation et d'implication sous contraintes

- ❖ Des leviers pécuniaires contraints et qui doivent être adaptés
 - Problématique actuelle des entreprises : remobiliser les salariés en conciliant performance sociale et compétitivité économique. Les moyens possibles sont alors des incitations

financières à travers l'association des salariés aux résultats de l'entreprise (fort développement cette dernière décennie) (doc 7) mais... lien avec point suivant

- Leviers pour maintenir l'engagement des salariés : la participation aux bénéfices (doc 12)

❖ Les leviers non pécuniaires doivent être mobilisés

- Comme le démontrent les théories classiques de la motivation (Maslow, Herzberg), toujours utiles (doc 5) pour évaluer les facteurs de motivation mis en œuvre
- Perspectives professionnelles faibles pour 85% des sondés et dégradation du niveau de vie (doc 3)
- Des leviers de motivation divers et non exclusivement pécuniaires : le salaire n'est pas la première motivation des cadres. Principaux facteurs de motivation : contenu du travail, environnement, reconnaissance (doc 4)
- Diversité des leviers de motivation qui ne sont pas uniquement pécuniaires : formation, enrichissement des tâches etc. (doc 1)
- Environnement de travail valorisant les salariés : développer la formation et l'autonomie par temps de crise pour rassurer sur l'employabilité et renforcer le sentiment d'appartenance (doc 4)
- Problématique actuelle des entreprises : remobiliser les salariés en conciliant performance sociale et compétitivité économique. Les moyens possibles sont alors des incitations financières à travers l'association des salariés aux résultats de l'entreprise (fort développement cette dernière décennie) ainsi que des incitations non pécuniaires, plus efficaces telles que l'autonomie des salariés, le management participatif, le dialogue social (doc 7)
- Facteurs de satisfaction au travail vont au-delà du salaire : réalisation au travail, autonomie (influence sur le déroulement de la journée), formation, articulation vie privée-professionnelle (doc 10)
- Leviers pour maintenir l'engagement des salariés : une meilleure communication (doc 12)

B. De nouveaux leviers à mettre en œuvre

❖ De nouveaux facteurs de motivation devant concilier l'objectif de l'entreprise et la satisfaction des nouveaux besoins des salariés

- Des facteurs de motivation devant concilier l'objectif de l'entreprise et la satisfaction des besoins des salariés (doc 1)
- Théories contemporaines de la motivation : Vroom, la mieux établie (doc 5), pour définir nouveaux leviers il faut se fonder sur ces théories
- La crise économique contraint à dégager de nouveaux leviers de motivation et d'engagement (doc 4)
- La crise pousse les entreprises à une réflexion sur une nouvelle conception du travail, la flexibilité et le bien-être des salariés (doc 2).
- De plus, elles rencontrent de nouvelles problématiques en termes de motivation : effectif multiculturel et diversifié, salariés payés au salaire minimum, salariés précaires (doc 5).

❖ Développer la flexibilité du temps de travail pour satisfaire le besoin d'équilibre vie privée-vie professionnelle et les évolutions de l'activité

- Importance de l'équilibre entre vies professionnelle et familiale : forte préoccupation des salariés d'où un nouveau levier de motivation et implication (doc 4)

- Flexibilité du temps de travail : exemples de nouvelles pratiques pour motiver en temps de crise par exemples développement du télétravail à SNCF, plannings sur mesures à Deloitte, temps partiel annualisé pour seniors à SGS (doc 4)
- Les formes innovantes de flexibilité sont celles qui concilient la flexibilité favorable aux employeurs (adaptant le capital humain à l'activité) et la flexibilité favorable aux employés (équilibre vie privée et professionnelle) à savoir CET, temps de travail variables, semaines comprimées... (doc 8)
- Cependant des effets contrastés de la flexibilité du temps de travail sur les conditions de travail. (doc 8)
- Aménagements de la flexibilité présentant plutôt des répercussions positives sur la qualité de vie au travail : demande jour de congé durant la semaine, pratiques informelles, prévisibilité du temps de travail... (doc 8)
- ❖ Développer la qualité de vie au travail et l'employabilité des salariés
 - définition de la qualité de vie au travail de l'ANACT (doc 9)
 - Nécessité de concilier une organisation de travail flexible et productive avec la qualité de vie au travail (QVT) (doc 8)
 - Renforcement de l'employabilité : favoriser les créations d'entreprise ou reconversion (ING), travail sur projets annexes (système du temps expert) (doc 4)
 - Nécessité de réduire les souffrances liées aux licenciements : privilégier des départs volontaires, développer la proposition d'offres internes pour une activité à externaliser, soutenir les salariés dans la création d'entreprise concernant des produits/services nécessaires à l'entreprise... (doc 12)

C. Des conditions d'efficacité à respecter : le dialogue et l'exemplarité

- ❖ Communiquer
 - Étude d'Eurofound : La flexibilité du temps de travail peut améliorer la productivité et les conditions de travail des salariés à condition qu'un dialogue social adéquat soit mené (doc 8).
 - des incitations non pécuniaires, plus efficaces telles que l'autonomie des salariés, le management participatif, le dialogue social (doc 7).
 - Leviers pour maintenir l'engagement des salariés : une meilleure communication, la participation aux bénéfices, fierté/identification au produit (exemple du lancement du 787) (doc 12)
- ❖ Agir
 - Une culture d'entreprise réaffirmée et partagée est une culture d'entreprise explicite et mise en œuvre par tous les collaborateurs où l'exemplarité des dirigeants est essentielle (doc 6).
 - Acceptabilité sociale de sacrifices salariaux améliorée par un encadrement des rémunérations des dirigeants (exemplarité de la direction) (doc 10)
 - Nécessité d'une exemplarité de la direction en cas de licenciements (refus de primes pour les cadres supérieurs) (doc 12).

Autres plans possibles pour la synthèse :

- Plan n°2 : Enjeux/Nécessité de réinventer les leviers de motivation et d'implication
- Plan n°3 : Limites des leviers traditionnels / Émergence de nouveaux leviers

1.2. Questions d'ordre économique ou juridique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la maîtrise de notions fondamentales des programmes d'économie et de droit, la capacité à mobiliser des connaissances et à structurer un propos. Il ne s'agit pas de réaliser un travail de problématisation et d'argumentation propres à la dissertation.

Dans l'une comme dans l'autre des disciplines, les réponses attendues doivent être structurées et concises. Elles font appel à des concepts théoriques, mais aussi à des références à l'actualité.

Le jury attire l'attention sur le caractère indicatif des propositions de réponse qui suivent. Tous les éléments présentés n'étaient pas attendus pour obtenir la note maximale. De même que tout argument pertinent a été valorisé. De plus, d'autres plans de réponse ont également été acceptés pourvu qu'ils soient cohérents avec les questions posées. Les réponses illustrées d'exemples pertinents ont aussi été valorisées.

CHOIX N° 1 : Questions d'ordre économique

1. Les technologies numériques sont-elles compatibles avec le développement durable ?

Définir les concepts clés : technologies numériques, développement durable.

Idée clé : les technologies numériques génèrent à la fois des externalités positives et négatives.

Conséquences positives : possibilité d'usages conformes aux nécessités du développement durable (dématérialisation, archivage numérique, e-learning, télétravail, réunion à distance, gestion optimisée des transports publics...).

Conséquences négatives : augmentation de la consommation d'eau et d'électricité (refroidissement des fermes de serveurs...), génération de déchets d'équipements électriques et électroniques (en raison notamment de l'obsolescence des matériels informatiques).

Les technologies semblaient prometteuses. Mais on observe que le taux d'équipement informatique des ménages et des organisations augmente à un point tel que les consommations électriques associées sont difficilement maîtrisées.

2. L'intervention des pouvoirs publics est-elle nécessaire au fonctionnement concurrentiel des marchés du numérique ?

Expliquer les concepts clés : fonctionnement concurrentiel du marché ; marché du numérique.

Le principe : le marché doit fonctionner librement, sans entrave... (« Main invisible » d'A. Smith, théorie économique dominante depuis plus de quarante ans, principes de l'OMC).

Mais : spécificités des marchés du numérique (besoin de financer l'innovation, besoin d'infrastructures...). Donc intervention des pouvoirs publics : le numérique est nécessaire à la croissance économique (convergence numérique, diffusion du progrès...).

3. Est-il justifié pour un pays ou une zone économique de mettre en place des mesures protectionnistes ?

Expliquer le concept clé : protectionnisme.

Le protectionnisme justifié : protection des industries naissantes, sénescences, protection justifiée par des raisons sanitaires...

Mais : risques de représailles des partenaires commerciaux, risques de sanction au sein de l'UE, ou par l'OMC...

Le protectionnisme limite la concurrence (à l'opposé du libre-échange) et peut handicaper la croissance économique : importations et exportations sont moteurs de croissance. La compétitivité des entreprises est handicapée par les restrictions liées au protectionnisme.

CHOIX n°2 : Questions dans le domaine juridique

1. Les technologies numériques modifient-elles réellement les modes de preuve et de leur admissibilité ?

Expliquer les concepts clés : technologies numériques, preuve.

Principes de neutralité technologique et d'équivalence fonctionnelle : les technologies ne modifient pas les modes de preuve (l'écrit électronique est admis au même titre que l'écrit manuscrit- Loi du 13 mars 2000).

Recevabilité de la preuve électronique (admissibilité) : si garantie de l'intégrité du message (cryptologie), identification de l'émetteur (signature électronique).

2. Le droit au respect de la vie privée des personnes physiques est-il encore suffisamment protégé face aux risques induits par le développement des technologies numériques ?

Expliquer le concept clé : vie privée

Risques induits par le développement des technologies numériques : usurpation d'identité numérique, captation des données à caractère personnel, harcèlement, diffamation...

Protection de la vie privée : des correspondances privées, de l'image, des données à caractère personnel (article 9 du code civil ; article 8 de la convention européenne des droits de l'homme ; loi Informatique et libertés révisée 2004...).

Difficultés : web mondial, progrès technologiques, constitution de preuves...

3. Comment les libertés individuelles et collectives reconnues aux salariés limitent-elles les pouvoirs de l'employeur ?

Expliquer les concepts clés : libertés individuelles, collectives, pouvoirs de l'employeur.

Pouvoirs de l'employeur (lien de subordination) : direction, normatif, disciplinaire.

Libertés individuelles : d'expression, respect de la vie privée.

Libertés collectives : droit de grève, droit à la représentation (délégué du personnel, délégué syndical...).

Les pouvoirs de l'employeur sont encadrés : surveillance des salariés (cybersurveillance limitée...), cause du licenciement (appartenance syndicale...), exercice libre du droit de grève, organisation des élections des représentants du personnel...

2. Commentaires sur les copies

La qualité des copies est très variable.

Le sujet de la synthèse, première partie de l'épreuve, n'a pas toujours été traité dans toutes ses dimensions. Le contexte économique dans lequel était placé le sujet («... dans un environnement économique dégradé ») n'a pas été suffisamment appréhendé pour mettre en perspective la nécessité de reconsidérer les leviers de la motivation et de l'implication.

Les copies des candidats qui ont proposé une note de synthèse structurée (une introduction qui amène le sujet, en définit les termes clés, pose la problématique et annonce un plan, la synthèse organisée des idées essentielles des documents et répondant à la problématique et une conclusion) évitant la simple juxtaposition d'idées, ont été valorisées. Une présentation trop linéaire des documents ne correspond pas du tout à l'esprit de la synthèse.

Par ailleurs, les copies des candidats qui ont centré la problématique fournie dans le sujet, sur l'exploitation pédagogique de ce thème (document 1 : « Extraits du programme de management des entreprises – Classe de BTS ») ont été également valorisées.

En ce qui concerne la deuxième partie de l'épreuve, les questions d'ordre économique et juridique : une grande majorité de candidats a opté pour les questions d'ordre économique.

Toutefois, le traitement de ces questions impliquait une réponse structurée, répondant à la problématique et fondée sur des connaissances théoriques dont peu de candidats ont témoigné. Cependant, quelques copies attestaient d'une réelle connaissance des fondamentaux. Le jury constate que les réponses des candidats sont souvent factuelles, se limitant à l'apport d'exemples uniquement, non exploités dans la problématique suggérée par la question. De ce fait, la réponse ne pouvait se structurer sur de telles bases.

Enfin, le jury note une amélioration de l'orthographe et de la syntaxe, qualités professionnelles fondamentales de la ou du futur-e enseignant-e.

Le jury rappelle que ces questions constituent une partie non négligeable de l'épreuve. À ce titre, elles doivent être traitées avec soin.

3. Conseils aux candidats

Un haut niveau scientifique des concepts attendus constitue une exigence.

L'étude des programmes de droit, d'économie et de management des classes de première et terminale de la série "Sciences et technologies du management de la gestion" et de brevet de technicien supérieur "Services informatiques aux organisations" peut constituer une base de travail très utile. Il convient également de s'intéresser à l'actualité pour pouvoir illustrer son propos de manière pertinente.

Par ailleurs, les candidats ne doivent pas oublier la dimension didactique du sujet proposé. Dans la note de synthèse, la candidate ou le candidat doit utiliser le corpus de documents dans une perspective pédagogique, suggérée par un document fourni en annexe (document 1 du sujet de la session 2015). La candidate ou le candidat peut utilement se préparer à expliquer les notions, illustrer son propos, argumenter sa réponse dans une mise en perspective pédagogique. En effet, l'exercice de la synthèse s'appuie sur une méthode précise que les candidats ne pourront maîtriser qu'au terme d'un apprentissage sérieux fondé, par exemple, sur les sujets des années précédentes. Cet apprentissage permettrait également d'apprendre à bien gérer son temps afin de ne pas négliger la seconde partie de l'épreuve. À titre indicatif, la première partie de l'épreuve est prévue pour un temps de résolution de 3/5 de la durée totale et la seconde partie pour un temps de résolution de 2/5.

Éléments de bibliographie - webographie

Concernant les thèmes économiques, juridiques et managériaux liés au numérique, le jury conseille aux candidats les documents suivants.

Droit	Économie et management
OUVRAGES	
Cours de droit de l'internet. <i>Céline Castets-Renard. Ed. Montchrestien</i>	Économie du numérique et de l'internet. <i>Malin et Pénard. Ed. Vuibert</i>
Droit de l'internet. <i>J. Larrieu. Ellipses</i>	Systèmes d'information et management des organisations <i>Reix ; Fallery ; Kalika ; Rowe Ed. Vuibert</i>
Droit des créations immatérielles. Droit et expertise des contrats informatiques <i>Lamy Collection Axe</i>	Management. Stratégie et organisation <i>Helper ; Kalika ; Orsoni Ed. Vuibert</i>
Revue Économie et Management	Systèmes d'information organisationnels. <i>P. Vidal et V. Petit. Ed. Pearson</i>
	Tout sur les S.I. <i>JF. Pillou et P. Caillerez. Ed. Dunod ; Collection Comment ça marche ?</i>
WEBOGRAPHIE	
SYNTEC : http://www.syntec.fr/	CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) : http://www.cnil.fr/
NET IRIS-information juridique http://www.net-iris.fr/contrat-expert/modele/informatique-logiciel/	CLUSIF (Club de la Sécurité de l'Information Français) http://www.clusif.fr/
LEGALIS.NET http://www.legalis.net/	Réseau CERTA http://www.reseaucerta.org/sio/edm/
	Le Monde informatique http://www.lemondeinformatique.fr/

COMPOSITION DE SCIENCES DE GESTION

Nombre de copies : 44	
Distribution des notes	
Moyenne	09
Note la plus élevée	17
Note la plus basse	00
Répartition des notes	
Inférieures à 5	23%
Comprises entre 5 et moins de 8	7%
Comprises entre 8 et moins de 10	20%
Comprises entre 10 et moins de 12	23%
Comprises entre 12 et moins de 15	20%
Égales ou supérieures à 15	7%

Le jury a proposé un sujet qui permettait de tester les connaissances des candidats dans les domaines techniques de la conception et du développement d'applications, de la conception et l'exploitation d'infrastructures de communication et, dans une moindre mesure, dans le domaine du management des systèmes d'information.

Concernant cette option du CAPET économie et gestion, le jury attire l'attention des candidats sur le fait que le programme du concours couvre à la fois le domaine scientifique de l'informatique et celui des systèmes d'information⁶ portés par les sciences de gestion.

Le jury souligne la faible maîtrise par un nombre important de candidats des concepts élémentaires de la discipline. S'agissant d'un concours de recrutement d'enseignants, les candidats doivent démontrer leur expertise dans l'ensemble du champ disciplinaire, tant sur les aspects liés à la modélisation, aux bases de données, à la programmation orientée objet et orientée *web* que ceux concernant les infrastructures de communication.

Une très large majorité des copies offre une présentation correcte. Le jury a apprécié le style grammatical et l'orthographe qui dans l'ensemble étaient corrects. Les efforts de présentation et de rédaction ont aussi été remarqués. Toutes les copies ne présentaient cependant pas le niveau de style et de qualité rédactionnelle attendus.

⁶ La communauté scientifique de référence est portée par l'association information et management : <http://aim.asso.fr/>.

1. Analyse du sujet et commentaires

Le sujet⁷ invitait la candidate ou le candidat à proposer des solutions organisationnelles et techniques pour un groupe logistique spécialisé dans la distribution de produits réfrigérés et surgelés qui souhaitait améliorer la gestion de ses entrepôts.

Le sujet était constitué de trois dossiers à traiter : le premier portait sur la mise en place d'un système de guidage vocal des opérateurs dans les entrepôts, le deuxième sur la gestion des micro-casques utilisés par les opérateurs, le troisième sur l'optimisation de la mise en stock. Les dossiers étaient indépendants. L'ensemble des dossiers devait être traité. Un dossier documentaire étaye le sujet.

Le jury a apprécié les réponses structurées, argumentées et contextualisées aux questions. Le recours à des schémas (y compris pour la définition et l'exploitation d'infrastructures réseau) et à des exemples a été valorisé lors de l'évaluation des copies.

Dossier 1

Ce dossier questionnait les candidats à la fois sur l'intégration de la solution dans le système d'information de l'organisation et sur l'infrastructure réseau y afférente.

Question 1.1 : il était attendu que la candidate ou le candidat liste les processus opérationnels concernés et décrive les impacts du projet sur ceux-ci.

Le jury regrette que certains candidats n'aient fait que lister les processus sans fournir d'explications.

Question 1.2 : le jury attendait un exposé des bénéfices attendus du projet pour l'agilité stratégique du projet.

Les candidats ont globalement bien cerné les améliorations attendues sur l'activité commerciale et sur la qualité des prestations. Beaucoup ont cependant négligé la dimension liée à l'uniformisation de l'architecture.

Question 1.3 : les réponses attendues devaient préciser en quoi consiste la démarche ITIL et justifier le choix de celle-ci dans l'organisation.

Le jury a constaté que certains candidats, bien que connaissant la démarche, n'ont pas suffisamment justifié les raisons de ce choix pour le contexte proposé.

Question 1.4 : Cette question visait à justifier la nécessité d'étudier l'itinérance dans le contexte du projet.

Le jury a regretté que les candidats fournissent des explications sans avoir défini la notion d'itinérance au préalable dans leur copie.

Question 1.5 : Le jury attendait dans cette question la justification d'une solution spécifique pour la sécurisation des échanges Wifi.

⁷ Le sujet est en ligne sur le site du ministère à l'adresse

http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externe/32/4/s2015_capet_externe_eco_gest_informatique_1_407324.pdf

Il est regrettable que beaucoup de candidats n'aient pas indiqué que la connexion non filaire n'était pas concernée par la sécurisation mis en place sur le réseau filaire.

Question 1.6 : Les candidats devaient justifier les éléments de sécurité relatifs aux échanges Wifi préconisés par l'organisation et juger de leur pertinence.

Le jury regrette que les candidats, bien qu'ayant en majorité bien identifié et expliqué les solutions mises en place, n'aient pas commenté leur pertinence.

Question 1.7 : Les candidats devaient proposer une implantation des points d'accès Wifi dans l'entrepôt en justifiant leur démarche et leur choix, sachant que le sujet ne précisait pas les caractéristiques des points d'accès utilisés.

Certains candidats ont su poser des hypothèses et construire un raisonnement cohérent mais trop d'entre eux n'ont fait que proposer une implantation sans la justifier.

Question 1.8 : Cette question demandait une solution de paramétrage du serveur DHCP pour l'adressage IP des casques.

La plupart des candidats a su identifier la plage d'adresse adéquate. En revanche, la réponse à cette question a souvent été incomplète concernant les adresses réservées et celle de la passerelle.

Question 1.9 : Cette question portait sur les échanges entre les casques et le serveur DHCP. Il était attendu d'une part la description des messages échangés et d'autre part l'utilisation d'un relai DHCP sous forme d'un schéma.

Les réponses témoignent d'une méconnaissance du protocole DHCP et donc de la nécessité de l'agent relai. Peu de candidats ont répondu ou bien hors sujet alors qu'il s'agit d'un concept de base.

Les candidats ont parfois répondu de façon triviale alors que la question demandait des connaissances techniques à la fois sur le principe et le fonctionnement. Cependant certains candidats ont répondu précisément à la question.

Question 1.10 : Cette question technique concernait le paramétrage des Vlan sur les ports des commutateurs d'accès.

Le jury a constaté que de nombreux candidats ignoraient cet aspect technique.

Question 1.11 : Cette question technique concernait les éléments à paramétrer sur un commutateur pour qu'il puisse être administré à distance.

Les réponses étaient souvent partielles voire hors sujet.

Question 1.12 : Cette question portait sur la priorisation des trames du Vlan Wifi.

Elle a souvent été traitée de manière superficielle.

Question 1.13 : Concernant l'établissement d'une table de routage assez simple, le jury a été surpris de constater que de nombreux candidats ignoraient jusqu'à la structure (voire le rôle) d'une table de routage.

Question 1.14 : Cette question portait sur l'établissement d'une table de filtrage assez simple.

Comme la précédente, cette question pratique a été globalement mal traitée avec beaucoup d'erreurs et d'incohérences.

Question 1.15 : Cette question d'un bon niveau technique portait sur l'encapsulation opérée par le protocole IPSEC.

La plupart des candidats n'ont pas vu le lien avec le VPN et ont répondu hors sujet.

Question 1.16 : Cette question portait sur la connaissance générale de la virtualisation et ses avantages pour le cas étudié.

La plupart des candidats ont globalement répondu correctement à la question.

Dossier 2

Le dossier 2 portait sur la conception et l'implémentation d'une solution de suivi de l'utilisation des micro-casques utilisés dans les entrepôts.

Question 2.1 : il s'agissait de modéliser les données nécessaires à l'application de suivi des micro-casques, leur utilisation et la gestion des incidents, conformément au cahier des charges proposé dans le dossier documentaire. La candidate ou le candidat devait montrer ses capacités d'analyse et d'abstraction en modélisant correctement les données nécessaires. Si quelques candidats ont su modéliser de façon satisfaisante le sujet, le jury déplore l'indigence des schémas de données proposés en général. Même si aucun formalisme n'est imposé, le jury attend que la ou le candidat-e mobilise des formalismes de représentation tels que le modèle entité-association ou encore le diagramme de classes UML. On attendait de la candidate ou du candidat qu'il utilise une notation adaptée à la modélisation des données et qu'il en respecte la syntaxe.

La ou le candidat-e devait au minimum faire apparaître dans sa modélisation les éléments relatifs aux micro-casques, aux bons, aux incidents ainsi qu'à la typologie des salariés. La majorité des candidats n'a pas représenté la typologie des salariés, ni leurs rôles spécifiques qui devaient apparaître sous forme d'associations avec les autres éléments du schéma. Souvent, les différentes catégories de bons n'ont pas été représentées. La modélisation de l'affectation des micro-casques via une association ternaire, quand ce choix a été fait, a été majoritairement réalisée de manière erronée.

Les concepts de base tels cardinalités, agrégation et héritage sont globalement mal maîtrisés et à l'origine de nombreuses erreurs. Certains candidats ont introduit dans le modèle des éléments hors périmètre, notamment inspirés du diagramme de classes fourni dans le sujet.

Question 2.2 : il s'agissait ici de tester, au moyen de requêtes, la validité du schéma proposé dans la question précédente. Même si le langage SQL n'était pas cité, la plupart des candidats ont utilisé ce formalisme. On attendait que les requêtes fassent apparaître les notions de calcul (comptage, somme), de restriction, de jointures et de regroupement.

Pour la seconde requête, deux interprétations étaient possibles : l'une cherchant à identifier le casque (ou les casques) le(s) plus utilisé(s), l'autre cherchant à lister les casques par ordre d'utilisation en restreignant éventuellement cette liste à un nombre de lignes défini arbitrairement.

La notion d'utilisation pouvait être relative au temps ou au nombre de fois où les casques étaient utilisés.

Question 2.3 : la question portait sur la connaissance de la notion de méthode agile. La définition attendue devait être suffisamment développée et précise pour attester de la maîtrise du sujet par la candidate ou le candidat. Les enjeux devaient être réellement

identifiés dans le contexte du sujet et leur présentation étayée. Le jury invite les candidats à développer une véritable « culture générale » en matière de méthode d'ingénierie des systèmes d'information.

Question 2.4 : cette question devait amener la candidate ou le candidat à explorer d'autres solutions que le développement et l'hébergement en interne du service *web* de géolocalisation des casques. Il s'agissait de présenter des alternatives variées et plausibles au développement et à l'hébergement, de manière distincte. Le fait de citer des solutions ne pouvait être considéré comme suffisant. Les éléments d'explications supplémentaires pouvaient être des définitions, des analyses des avantages et des risques, etc.

Question 2.5 : cette question devait amener la candidate ou le candidat à argumenter en faveur d'une solution de développement en interne. La candidate ou le candidat ne devait pas se contenter de lister quelques arguments : leur variété, leur précision et leur justification s'imposaient. Une erreur fréquemment rencontrée par le jury a été d'attribuer des avantages très discutables sans argumentation ou mélangeant la question du développement et de l'hébergement.

Dossier 3

Le dossier 3 portait sur l'implémentation d'une solution logicielle d'optimisation de suivi de l'entreposage.

Question 3.1 : la question portait sur l'écriture de deux méthodes de classes fournies dans le diagramme de classes. Les deux sous-questions posées avaient pour objectifs d'évaluer les connaissances de la candidate ou du candidat en algorithmique et en programmation orientée objet. Le jury s'alarme de la faiblesse du niveau des candidats en programmation et plus particulièrement en programmation orientée objet. De trop rares copies ont montré la maîtrise des concepts de base de ce type de programmation.

Les deux sous-questions testaient, à des niveaux d'approfondissement différents, la capacité à utiliser des méthodes existantes, parcourir des collections d'objets et mettre à jour les éléments du système d'information en s'appuyant sur le diagramme de classes fourni.

Question 3.2 : la question portait sur l'évolution du diagramme de classes afin de prendre en compte un nouveau besoin de gestion. Il s'agissait d'intégrer une nouvelle classe au sein du diagramme et de supprimer une relation devenue obsolète. La réponse devait être présentée avec suffisamment de précision par la candidate ou le candidat pour attester de son degré de compréhension du problème posé et des implications dans le système d'information existant. Le choix de la modélisation via un extrait de diagramme de classes UML était particulièrement adapté pour répondre à la question, bien que non obligatoire. Pour les candidats ayant proposé un diagramme de classes, la principale erreur portait sur les cardinalités mal apposées. L'oubli d'un indicateur de disponibilité d'un emplacement, ou d'un équivalent, a été quasiment systématique. La proposition d'une méthode de classe pour résoudre ce problème ne pouvait être considérée comme satisfaisante.

Cette question n'a globalement pas été correctement traitée par les candidats.

2. Conseils aux candidats

Concernant la préparation de cette épreuve, la maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline doit être une priorité pour les candidats. Les sujets d'examen⁸ des différents diplômes, notamment l'épreuve de spécialité *systèmes d'information de gestion* du baccalauréat STMG, l'étude de cas du BTS *Informatique de gestion* ou encore l'épreuve E5 du BTS *Services informatiques aux organisations*, constituent une base de travail intéressante.

Il est indispensable que les candidats possèdent des compétences dans l'ensemble des méthodes et techniques informatiques mobilisées dans le BTS *Services informatiques aux organisations* (tant pour le parcours *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux* que *solutions logicielles et applications métier*).

⁸ Ces sujets et certains corrigés sont disponibles sur le site du CERTA :
<http://www.reseaucerta.org/?q=content/sujet-examen>

COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Nombre de candidats interrogés : 45	
Distribution des notes	
Moyenne	10,96
Note la plus élevée	19,00
Note la plus basse	2,00
Répartition des notes	
Inférieures à 5	13%
Comprises entre 5 et moins de 8	16%
Comprises entre 8 et moins de 10	13%
Comprises entre 10 et moins de 12	4%
Comprises entre 12 et moins de 15	18%
Égales ou supérieures à 15	36%

L'épreuve consiste à présenter et à justifier, dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, un projet de séquence pédagogique portant sur un thème de management des organisations, d'économie ou de droit, au choix des candidats.

Elle vise à évaluer la capacité des candidats à s'exprimer avec clarté et précision et à réfléchir aux enjeux pédagogiques, didactiques, scientifiques, entre autres, de l'enseignement du champ disciplinaire choisi ainsi qu'à ses rapports avec les autres disciplines d'enseignement relevant de l'économie et gestion.

Les sujets soumis aux candidats à cette session ont proposé une mise en situation professionnelle dans un enseignement de la série STMG. Ils précisaient le thème et le niveau de la séquence pédagogique attendue. Ils présentaient le contexte d'enseignement de cette séquence (caractéristiques de l'établissement, indicateurs pertinents, projet d'établissement, caractéristiques de la classe, possibilité d'accès à des postes informatiques, place de la séquence dans l'année, etc.) et invitaient les candidats à accompagner le projet de séquence pédagogique de la présentation des éléments suivants :

- la place de la séquence dans la progression pédagogique,
- le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
- les supports et/ou outils utilisés, notamment numériques,
- les propositions d'évaluation des élèves,
- les liens éventuels avec les programmes de droit, de management des organisations ou de sciences de gestion de la série STMG, etc.
- tout autre aspect que le candidat jugerait utile de présenter.

Les candidats devaient non seulement répondre à ces attentes mais aussi être en mesure d'expliquer et justifier les choix opérés au cours de l'entretien avec le jury.

Les intitulés des sujets de cette année ont été les suivants :

Économie	Niveau
La légitimité d'une intervention de l'État	Première STMG
Le financement direct et indirect de l'activité économique	Première STMG
Le fonctionnement du marché du travail	Terminale STMG
La nécessité d'une nouvelle forme de croissance	Terminale STMG
La nécessité d'une régulation mondiale des échanges	Terminale STMG
Les moyens de réduire l'intensité concurrentielle	Première STMG

Droit	Niveau
Les droits reconnus aux personnes	Première STMG
Le contrat de consommation	Première STMG
Le dommage	Terminale STMG
L'entreprise individuelle	Terminale STMG
La rupture du contrat de travail	Terminale STMG
Les droits sur les biens : le droit de propriété	Première STMG

Management des organisations	Niveau
Quels objectifs stratégiques ?	Première STMG
Une organisation du travail souple ou rigide ?	Première STMG
Le management peut-il tenir compte de l'intérêt de tous les acteurs de l'organisation ?	Terminale STMG
Le diagnostic stratégique interne	Terminale STMG
Le diagnostic stratégique externe	Terminale STMG
Comment assurer la cohérence de l'ensemble des tâches ?	Première STMG

Des exemples de sujets proposés à la présente session sont fournis en annexe.

1. Commentaires sur les prestations

Les candidats avaient le choix entre un sujet de droit, d'économie ou de management des organisations. Parmi les candidats interrogés, 12 ont choisi de traiter une mise en situation professionnelle relative à l'enseignement de l'économie, 5 en droit et 28 en management des organisations.

Les sujets remis aux candidats précisait explicitement le thème et le niveau de la séquence pédagogique (voir en annexe 1) attendue ainsi que le contexte dans lequel la séquence se déroulait (nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes informatiques, etc.).

Globalement le niveau des préparations et des prestations est meilleur que celui des précédentes sessions. Cependant, si certains candidats ont été mieux informés des attentes de l'épreuve et ont été mieux préparés, d'autres n'ont privilégié que le contenu scientifique et n'ont pas su démontrer leur capacité à construire une séquence, à exploiter le contexte proposé dans le sujet, à utiliser des outils notamment numériques tout en argumentant et en justifiant leurs choix. Même si la maîtrise des savoirs mobilisés est un prérequis nécessaire pour préparer et présenter l'épreuve, elle n'était pas un élément déterminant dans l'évaluation par le jury. L'épreuve ne consistait pas à faire un cours au jury.

1.1- Sur la présentation du projet de séquence pédagogique

Certains candidats ont consacré un long moment pour faire un rappel exhaustif du contexte (souvent une relecture intégrale du sujet et du programme concerné à l'aide d'un diaporama) mais n'en ont plus tenu compte par la suite dans leur scénario pédagogique. Or, toute proposition pédagogique devait être en cohérence avec les éléments de la mise en situation professionnelle tels que proposés dans le sujet. Ce que la plupart des candidats a su faire en proposant un exposé structuré, clair, dynamique, en correspondance avec le sujet et ses directives et tout en respectant le temps imparti.

Par exemple, des candidats proposent d'introduire la séance par des définitions que les élèves chercheraient à l'aide d'internet sans réfléchir à la qualité et à l'utilisation des informations repérées, de réaliser des évaluations (formatives, sommatives, etc.) sans plus de détails, d'utiliser des articles de presse sans préciser les sources possibles, etc.

Certaines présentations n'ont duré que dix minutes sur les trente minutes maximum prévues dans la définition de l'épreuve.

Parfois, les supports préparés puis utilisés lors de la présentation n'ont pas apporté réellement de valeur ajoutée à l'exposé.

Certaines propositions pédagogiques, particulièrement abouties, reposaient sur des supports soumis au jury (progression pédagogique, calendrier de la séquence, fiche pédagogique de séquence ou de séance, tableau du déroulement d'une "séance type", précisant notamment les activités de l'élève, celles du professeur, les supports utilisés, la durée prévisionnelle, les transversalités possibles, etc.). Quelques candidats n'ont présenté aucun support et se sont limités à un exposé oral bien souvent peu convaincant. Les meilleures prestations sont celles des candidats qui ont adopté une véritable démarche de mise en situation professionnelle : respect du contexte, cohérence de la proposition pédagogique en termes de prérequis, d'objectifs, de contenus à construire, de recours aux outils, de gestion des temps, y compris des temps d'évaluations, etc.

1.2- Sur l'entretien avec le jury

Lors de cet entretien, les candidats ont été amenés à justifier leurs choix pédagogiques et didactiques, à apporter des précisions sur certains points abordés lors de l'exposé, à compléter éventuellement leurs propositions sur invitation du jury. Tout ceci supposait une connaissance des programmes d'économie-gestion des classes STMG que certains d'entre eux candidats n'avaient pas. L'entretien n'avait pas pour objectif d'obtenir des candidats des réponses formatées, théoriques ou convenues mais visait à mettre en évidence une aptitude à enseigner. Si quelques rares candidats n'ont pas admis de remettre en question leurs propositions pédagogiques présentées lors de l'exposé, d'autres ont su profiter de cet entretien pour réfléchir davantage, pour suggérer d'autres pistes tout en les argumentant, pour adapter leurs pratiques, faisant ainsi preuve de recul, de réactivité et de capacité d'adaptation. La qualité du dialogue installé lors de cet entretien témoigne des qualités professionnelles de certains candidats qui ont su réfléchir à l'exercice de leur futur métier.

De nombreux candidats ont pu ainsi démontrer leur capacité à prendre en compte l'élève, ses acquis et ses besoins, mais également le contexte dans ses différentes dimensions, la classe, l'établissement mais également les valeurs de la République.

2. Conseils aux candidats

Il s'agit avant tout de s'informer préalablement sur la nature même et les objectifs de l'épreuve de mise en situation professionnelle.

Il s'agit par la suite de se préparer en prenant connaissance des programmes complets des classes de première et terminale STMG (sans oublier l'enseignement des principes fondamentaux de l'économie et de la gestion –PFEG⁹ en classe de seconde), en étudiant les rapports publiés par les jurys, en se dotant d'un fonds documentaire numérisé mais aussi d'ouvrages scolaires (sans toutefois en faire un support exclusif), en assimilant le vocabulaire pédagogique (progression, séquence, séances, formes de l'évaluation, etc.). Il faut également prendre en considération la place des valeurs de la République et la laïcité au sein de l'école d'aujourd'hui.

Il s'agit également de consacrer les trois heures de préparation lors de l'épreuve à bien travailler l'exposé (fond, forme et supports à présenter au jury) tout en tenant compte du sujet et ses attendus explicites. L'objectif n'est pas de préparer un exposé exhaustif de tout ce qui peut se faire en classe (recours aux outils numériques, aux vidéogrammes, aux questionnaires à choix multiple, aux groupes de travail, etc.) mais de montrer sa capacité à conduire une réflexion s'appuyant sur le contexte, l'extrait du programme proposé, les notions à construire, les moyens à mettre en œuvre, etc.

Le jury recommande l'élaboration de supports pédagogiques au format numérique ou papier (tableau d'une séance type, fiche pédagogique, progression, etc.) qui pourront être présentés lors de l'exposé.

⁹ Le programme est disponible à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid51329/mene1007269a.html>. Un document d'accompagnement a été publié sur le site *Eduscol* : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/PFEG/86/0/LyceesGT_Ressources_2_Exploration_Eco-Gest_148860.pdf

Enfin il s'agit, lors de l'entretien avec le jury, d'être constructif, capable de recul et de réactivité. Il faut garder à l'esprit le caractère professionnel de cet échange qui doit permettre de montrer sa capacité à se mettre en situation et à réfléchir aux futurs choix pédagogiques qui s'offriront ensuite.

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

Nombre de candidats interrogés : 45	
Distribution des notes	
Moyenne de l'épreuve	11,36
Note la plus élevée	20,00
Note la plus basse	1,00
Répartition des notes	
Inférieures à 5	20%
Comprises entre 5 et moins de 8	16%
Comprises entre 8 et moins de 10	4%
Comprises entre 10 et moins de 12	7%
Comprises entre 12 et moins de 15	11%
Égales ou supérieures à 15	42%

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par la candidate ou le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire produit par la candidate ou le candidat.

Un sujet conçu à partir du dossier est proposé par le jury. Il précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé. La candidate ou le candidat dispose de deux heures pour produire une ressource pédagogique.

La prestation devant le jury est organisée en deux temps :

- la présentation par la candidate ou le candidat de ses réponses au sujet et la justification des orientations privilégiées ;
- l'entretien permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité de la candidate ou du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

1. Commentaires sur les prestations

1.1. Composition du dossier

Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils doivent réaliser une exploitation didactique d'une situation organisationnelle décrite dans leur dossier, et ce, dans un cadre fixé par le jury. Le jury définit d'une part la nature de l'exploitation attendue (support de cours, application pratique, support d'évaluation avec éléments de corrigé...), mais aussi le thème et le niveau

de la classe (par exemples thème du programme de sciences de gestion de terminale STMG spécialité *systèmes d'information de gestion* ou encore module de BTS SIO), et ce, à partir du dossier préalablement étudié par le jury. Par conséquent, même si le dossier n'est pas évalué en tant que tel, le jury conseille aux candidats d'apporter une attention et une réflexion toute particulière lors de la constitution de leur dossier, au risque de les desservir.

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la création, par la ou le candidat-e, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Le thème du dossier doit être en rapport avec l'option du CAPET et par conséquent, aborder des problématiques informatiques ou de système d'information.

Un certain nombre de dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les raisons suivantes :

- dossier ne présentant pas une organisation réelle,
- dossier rassemblant une compilation de documents techniques,
- dossier ne traitant pas d'informatique ou de système d'information,
- dossier manquant de contenu technique,
- dossier proposant une leçon détaillée, un support de cours ou encore une liste des modules d'enseignement du BTS SIO,
- dossier listant seulement un cahier des charges des solutions à mettre en œuvre dans le cadre d'une refonte ou une évolution du système d'information de l'organisation présentée,
- dossier ne comportant pas de situation organisationnelle et ne présentant aucune problématique de système d'information pouvant donner lieu à une exploitation pédagogique.

1.2. Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury

Les candidats semblent globalement mieux préparés que lors de la session précédente. Certains d'entre eux avaient particulièrement travaillé en amont cet entretien et prévu des prolongements possibles à partir de leur dossier. Pour autant, même si quelques candidats se sont avérés particulièrement brillants (maîtrise des contenus scientifiques associés aux dossiers, connaissance du système éducatif et de ses valeurs, niveau de langage adapté, clarté de la présentation orale, etc.), il n'en demeure pas moins que bon nombre de prestations ne répondent pas aux attentes du jury.

Certains candidats consacrent trop de temps à se présenter personnellement ou décrire l'organisation choisie sans tenir compte de la consigne de travail qui leur a été donnée, c'est-à-dire la transposition d'une situation réelle en éléments exploitables dans une situation d'enseignement précisée par le jury.

De plus, peu de candidats recadrent leur transposition dans une progression pédagogique et précisent leurs pré-requis, objectifs pédagogiques, conditions de mise en œuvre, évaluations envisagées et les difficultés que peuvent rencontrer les élèves.

La transposition didactique demandée par le jury doit donner lieu à la production d'une ressource de nature variée (support de cours, exercice de découverte, exercice d'approfondissement, évaluation). Exemples :

- ✓ À partir de l'utilisation d'un PGI, modéliser un processus. Terminale STMG
- ✓ Projet de système d'information – Terminale STMG
- ✓ Installer et configurer la disponibilité de serveurs- Module SISR4 de BTS SIO
- ✓ Sécuriser les accès distants – Module SISR5 de BTS SIO
- ✓ Séparer les flux – Module SISR2 de BTS SIO
- ✓ L'adressage – Module SI2 de BTS SIO
- ✓ Les tests unitaires - Module SLAM4 de BTS SIO
- ✓ Relations entre MLD et MCD – Module SLAM1 de BTS SIO.

Le jury constate une très forte hétérogénéité des prestations des candidats. Les mauvaises prestations sont dues à une transposition didactique très insuffisante (non respect du type d'exploitation pédagogique demandé, faible voire non utilisation du dossier, imprécisions, manque de structuration et de progressivité, aucune démarche pédagogique) et à une mauvaise maîtrise des savoirs associés. Les candidats ont parfois pensé que seule une transposition en terminale était envisageable pour ce concours et n'ont pas du tout appréhendé le référentiel du BTS SIO. De plus, le jury déplore, pour quelques candidats, le manque de soin apporté à la préparation papier de la ressource proposée.

Les candidats ignorent trop souvent le contenu des différentes formations relevant de l'économie gestion et ne sont donc pas capables d'établir des transversalités pertinentes (systèmes d'information de gestion, management, économie-droit mais aussi français, culture générale et expression, langues...). Les questions portant sur la connaissance de l'organisation du BTS SIO et de la spécialité SIG de terminale STMG (disciplines enseignées, nombre d'heures d'enseignement, découpage de l'année...) n'ont pas toujours reçu un écho positif, les candidats ne s'étant pas suffisamment documentés.

Ils manquent également de recul par rapport aux évolutions de la discipline et à sa déclinaison dans les différents niveaux de formation (distinction post-bac/pré-bac ; distinction référentiel/programme et compétences/capacités).

Enfin, pour un certain nombre de candidats, le jury constate des lacunes importantes sur des connaissances de base mobilisées dans les divers enseignements (systèmes d'information de gestion, économie, droit, management...). L'absence de maîtrise des contenus scientifiques nuit à la didactisation de la situation mais aussi à la recherche de transversalités.

Le jury a apprécié que les candidats connaissent les acteurs de l'environnement scolaire et institutionnel (exemples : professeur principal, équipe pédagogique, CPE, chef d'établissement...). Toutefois, dans certains cas, ces connaissances mériteraient d'être encore approfondies, notamment sur le rôle des différents membres de l'institution éducative. De nombreux candidats ne connaissent pas, par exemple, le contenu d'un règlement intérieur, la procédure d'un conseil de discipline, l'échelle des sanctions...

Lors de l'épreuve, le jury évalue non seulement la qualité de la transposition didactique effectuée par le candidat et la maîtrise des savoirs disciplinaires liés, mais aussi sa connaissance du système éducatif français et les valeurs portées par l'école : valeurs de la République et laïcité. Ces derniers critères ont été évalués, le plus souvent, au travers de mises en situation proposées au candidat.

Le jury accorde une importance particulière à la clarté des réponses, à la qualité de l'expression orale et au registre de langue utilisé, à la posture de la candidate ou du candidat et à sa projection dans le métier d'enseignant-e.

2. Conseils aux candidats

Sur la préparation de l'épreuve

Les candidats devront, durant leur préparation, renforcer leurs connaissances des programmes de la série STMG, plus particulièrement la spécialité *systèmes d'information de gestion* en classe de terminale STMG et du référentiel des BTS du secteur des services, plus particulièrement celui du BTS *services informatiques aux organisations*.

Le jury conseille vivement aux candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier et le fonctionnement du système éducatif. Le jury attend des candidats une maîtrise des connaissances de base dans les divers enseignements, notamment ceux des parcours *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)* et *solutions logicielles et applications métier (SLAM)* du BTS *services informatiques aux organisations*.

Sur la composition du dossier

Les dossiers proposés par les candidats doivent être suffisamment riches et diversifiés : variété des supports, pertinence des documents, adéquation aux exigences scientifiques du concours, qualité de la rédaction... Ils doivent impérativement présenter un contexte organisationnel, inclure des problématiques d'informatique et/ou de système d'information et ne doivent pas retranscrire un contexte issu d'une ressource existante et disponible sur internet (par exemple des ressources publiées sur le site du réseau de ressources CERTA : cas GSB, cas M2L ...).

Sur le temps de préparation en loge

La candidate ou le candidat devra être particulièrement attentif-ve à l'extrait du programme ou du référentiel fourni, lors de son entrée en loge, pour mettre en œuvre sa transposition didactique.

Elle ou il doit mettre à profit ce temps de préparation pour produire une ressource papier sur le thème demandé. Aucun élément ressource, autre que ceux créés par la candidate ou le candidat ou contenus dans le dossier, n'est accepté.

Les candidats doivent impérativement exploiter le dossier et l'intégrer dans la séance/séquence présentée. Le dossier est un véritable outil au service de la réussite de l'épreuve.

À propos de l'entretien avec le jury à partir du dossier

La présentation de la transposition didactique doit être structurée. La candidate ou le candidat pourra utilement présenter la contextualisation de la situation de travail proposée par le jury, les objectifs généraux et opérationnels rattachés au contexte, la proposition de ressource(s) pédagogique(s) ou d'évaluation, leur exploitation, leur évaluation et leurs transversalités (qui doivent être pertinentes).

Les candidats doivent connaître les démarches et l'approche pédagogiques associées aux niveaux d'enseignement, en particulier la démarche technologique dans la série STMG.

Les candidats doivent absolument savoir se situer dans l'organisation scolaire et le système éducatif. Ils doivent s'informer sur le système éducatif avant de se présenter au concours et avoir réfléchi sur la pédagogie, la laïcité, la gestion d'un groupe classe...La maîtrise de savoirs scientifiques ne suffit pas.

Les candidats veilleront également à leur expression, la clarté de leur propos, et à leur posture.

Pour terminer, il est recommandé à la candidate ou au candidat d'avoir une écoute attentive de sorte à pouvoir faire évoluer sa proposition au fil de l'entretien.

ANNEXE 1 : EXEMPLES DE SUJETS PROPOSÉS POUR L'ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION	E2
OPTION	Informatique et systèmes d'information	
SESSION	2015	
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2	
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes)	

Contexte de déroulement

La candidate ou le candidat est autorisé(e) à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.

Elle ou il est autorisé(e) à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

SUJET

Cadre pédagogique

- **Matière** : Économie
- **Niveau** : Première
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** :

Lycée général et technologique du Val d'Oise (académie de Versailles) qui compte environ 1 500 élèves, l'établissement est alimenté essentiellement par des collèves du secteur, mais la série

technologique est ouverte aux lycéens venus d'autres établissements attirés par les trois spécialités offertes en terminale STMG.

Le lycée propose les filières L, ES et S en enseignement général et STMG en enseignement technologique (trois classes de première STMG et trois classes de terminale STMG dans les spécialités ressources humaines et communication, mercatique et systèmes d'information de gestion). Il comprend trois sections de techniciens supérieurs (STS) qui préparent aux BTS management des unités commerciales (MUC), négociation et relation client (NRC) et notariat.

Le taux d'élèves admis au baccalauréat avoisine 91 % et 86 % des candidats présentés par l'établissement obtiennent leur BTS. Les résultats obtenus en classe de première, notamment STMG, sont en revanche décevants.

– **Projet d'établissement** : Le nouveau projet d'établissement (2014-2017) repose sur trois grands axes :

1) Favoriser la réussite de chaque élève au lycée

- Renforcer la liaison 3^{ème}- seconde et terminale- post bac,
- Construire un parcours d'orientation personnalisé pour chaque élève,
- Valoriser toutes les filières,
- Développer l'accompagnement des élèves les plus fragiles,
- Évaluer les élèves par compétences dans un cadre disciplinaire et interdisciplinaire,
- Développer la posture réflexive des élèves,
- Lutter contre le décrochage scolaire,
- Diminuer le taux de réorientation en fin de seconde,
- Orienter les élèves vers l'enseignement supérieur, en classe préparatoire, notamment les élèves issus de PCS¹⁰ défavorisées.

2) Améliorer le climat du lycée

- Maintenir un climat de respect des personnes, des locaux, du matériel,
- Œuvrer au respect des règles édictées dans le règlement intérieur,
- Favoriser le sentiment d'appartenance au groupe,
- Lutter contre l'absentéisme,
- Éduquer à la santé et à la citoyenneté,
- Accompagner les élèves souffrant d'un handicap ou de problèmes médicaux importants,
- Conduire les élèves à l'autonomie.

3) Utiliser davantage les TICE au service de la pédagogie

- Permettre à tous d'accéder aux TICE via des stages collectifs,
- Faciliter la communication à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement,
- Améliorer la lisibilité des bulletins trimestriels,
- Faciliter la tenue d'un cahier de texte en ligne pour chaque professeur.

– **Caractéristiques de la classe** :

La classe compte 34 élèves (16 garçons et 18 filles). Dix-sept élèves proviennent des classes de seconde de l'établissement et trois de 1^{ère} ES. Les quatorze autres élèves sont issus de lycées avoisinants ; ils ont intégré l'établissement afin de poursuivre leur scolarité en classe de terminale STMG spécialité SIG ou spécialité mercatique non proposées dans leur établissement d'origine.

Le niveau de la classe est hétérogène. Les élèves ne travaillent pas et il est difficile de leur demander des productions personnelles à la maison. Le groupe-classe n'est pas très soudé ; les élèves ne

¹⁰ PCS : professions et catégories socioprofessionnelles

s'entendent pas car ils ne proviennent pas des mêmes établissements. Cette classe se distingue par son important taux d'absentéisme d'une part et de retard d'autre part, malgré les sanctions.

– **Circonstances :**

Le cours d'économie-droit se déroule

- en classe entière : le lundi de 13 h 30 à 14 h 30, le mardi de 08 h 30 à 09 h 30 et le jeudi de 14 h 30 à 15 h 30,
- en effectif réduit (17 élèves par groupe) : le vendredi (un groupe de 09 h 30 à 10 h 30 et l'autre de 10 h 30 à 11 h 30).

– **Éléments du programme déjà traités :**

- le thème 1 « Quels sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ? »,
- le thème 2 « Comment se crée et se répartit la richesse ? »,
- le thème 3 « Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ? »,
- le thème 4 « Quels modes de financement de l'activité économique ? », le sous-thème 4.1 « La situation financière des agents économiques ».

– **Équipement de la salle :**

Les cours en classe entière se déroulent dans une salle banalisée équipée d'un tableau blanc et d'un vidéo projecteur; les cours en classe à effectif réduit se déroulent dans une salle équipée de 15 postes informatiques reliés au réseau, d'un tableau blanc et d'un TNI lui aussi relié au réseau.

Mise en situation professionnelle et questionnement
--

- **Scénario proposé :** Vous enseignez l'économie dans cette classe de première. Dans le cadre du thème 4 « Quels modes de financement de l'activité économique ? », vous présenterez aux élèves le financement direct et le financement indirect.
- **Période :** Au retour des vacances d'hiver.
- Vous présenterez un projet de séquence correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.
- Votre proposition précisera :
 - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
 - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
 - les supports et outils utilisés notamment numériques,
 - vos propositions en matière d'évaluation,
 - les liens éventuels avec les programmes de droit, de management des organisations ou de sciences de gestion de la série STMG,
 - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Vous serez amené(e) à justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Annexe :

Extrait du programme d'économie - cycle terminal de la série STMG publié au B.O.E.N. du 29 mars 2012

Thème	Notions et contenus	Contexte et finalités
IV. Quels modes de financement de l'activité économique ? (17%)		Ce thème présente la manière dont peuvent être satisfaits les besoins de financement de l'économie afin de soutenir l'investissement et la consommation et donc être vecteurs de croissance économique. Il expose le poids respectif des marchés financiers et des banques dans le financement de l'économie, tout en soulignant leur forte interdépendance.
IV.1. La situation financière des agents économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités et besoins de financement. - L'autofinancement. 	<p>Le financement de l'économie consiste à mettre en relation les agents ayant des capacités de financement avec ceux ayant des besoins de financement. Au niveau de la nation, le besoin de financement est bouclé par un recours au marché financier mondial.</p> <p>Les propos seront illustrés par la situation globale de quelques pays largement débiteurs ou créanciers.</p> <p>L'autofinancement consiste, pour un agent économique, à pouvoir satisfaire lui-même tout ou partie de ses besoins de financement. Il constitue, selon les périodes, une ressource plus ou moins importante dans le financement des entreprises.</p>
IV.2. Financement direct et financement indirect	<ul style="list-style-type: none"> - Le financement direct et le marché financier. - Les titres financiers. - Le financement indirect et les banques. 	<p>On distingue deux principaux circuits de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le financement direct où les agents à besoins et à capacités de financement se rencontrent directement sur les marchés de capitaux où ils s'échangent des titres financiers (actions et obligations). Si ces titres sont initialement émis sur le marché primaire, ils sont ensuite échangés sur le marché secondaire (bourse des valeurs) ; - le financement indirect où des institutions financières servent d'intermédiaire entre les agents à besoins et à capacités de financement : on parle à ce titre d'intermédiation financière. Les banques jouent un rôle prépondérant par l'octroi de crédits, dont le taux d'intérêt constitue le prix.

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION	M4
OPTION	Informatique et systèmes d'information	
SESSION	2015	
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2	
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes)	

Contexte de déroulement

La candidate ou le candidat est autorisé(e) à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.

*Elle ou il est autorisé(e) à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il **s'assure de l'autonomie de fonctionnement** durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.*

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

SUJET

Cadre pédagogique

- **Matière** : Management des organisations
- **Niveau** : Terminale
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- **Spécialité** : Systèmes d'information de gestion (SIG)

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : Lycée général et technologique de 1 000 élèves, situé dans le Val de Marne (académie de Créteil), bien desservi par les transports, il propose les séries de baccalauréat de la voie générale (L, ES et S) ainsi que 3 classes de première STMG et 3 classes de terminale STMG avec les spécialités suivantes : ressources humaines et communication, mercatique et systèmes d'information de gestion. Le lycée comprend un pôle BTS qui forme des

étudiants aux BTS négociation et relation client, management des unités commerciales et services informatiques aux organisations.

- **Projet de l'établissement** : L'un des axes du projet d'établissement porte sur la maîtrise de la langue écrite et orale en favorisant l'expression des élèves sous différentes formes (exposés oraux, travaux rédigés, participation à des débats...). Les professeurs d'économie et gestion sont très engagés dans cette voie avec les enseignants de lettres. Par ailleurs depuis cette année, les élèves ont accès à la plateforme en ligne Voltaire ; cet outil permet aux élèves de progresser en orthographe selon un parcours individualisé.
- **Caractéristiques de la classe** : Classe de 30 élèves avec 20 élèves ayant choisi la spécialité SIG et les autres qui l'ont choisie par défaut. Cette classe est composée de 6 filles et 24 garçons dont 1 à mobilité réduite se déplaçant en fauteuil roulant.
- **Circonstances** : Pour cette classe, le cours de management se déroule en classe entière le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30. Les séances en groupe à effectif réduit ont lieu le vendredi de 13 h 30 à 14 h 30 pour 15 élèves et de 14 h 30 à 15 h 30 pour les 15 autres.
- **Éléments du programme déjà traités** : le programme de la classe de première.
- **Équipement de la salle** : les cours en classe entière se déroulent dans une salle banalisée qui permet le travail de groupe, équipée d'un tableau blanc et d'un tableau numérique interactif (TNI) relié au réseau ; les cours en classe à effectif réduit se déroulent dans une salle disposant de 18 postes équipés d'une suite bureautique, d'un tableau numérique interactif et d'un ordinateur pour l'enseignant.

Mise en situation professionnelle et questionnement

- **Scénario proposé** : Vous enseignez le management des organisations dans cette classe de terminale. Dans le cadre du thème 5 « Le management stratégique : les choix en matière d'animation et de mobilisation des hommes ? », vous présenterez aux élèves le sous-thème 1 « Le management peut-il tenir compte de l'intérêt de tous les acteurs de l'organisation ? ».
- **Période** : Au début de l'année scolaire.
- Vous présenterez un projet de séquence correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.
- Votre proposition précisera :
 - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
 - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
 - les supports et outils utilisés notamment numériques,
 - vos propositions en matière d'évaluation,
 - les liens éventuels avec les programmes de systèmes d'information de gestion de la série STMG,
 - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Vous serez amené(e) à justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Annexe :

Extrait du programme de management - cycle terminal de la série STMG publié au B.O.E.N. du 22 mars 2012

Thème	Notions et contenus	Contexte et finalités
<p>5. Le management stratégique : les choix en matière d’animation et de mobilisation des hommes (36 %)</p> <p>Ce thème aborde la diversité des acteurs dans les organisations et les interrelations complexes qu’ils entretiennent. Une fonction majeure du management porte sur l’animation et la mobilisation de l’ensemble de ces acteurs. Sur le plan stratégique, les compétences qui vont définir le savoir-faire de l’organisation sont source d’un avantage concurrentiel. En conséquence, il faut acquérir ces compétences et les préserver tout en s’efforçant de conserver la flexibilité et de limiter les coûts. La politique de rémunération et les autres moyens de motivation du personnel constituent autant de variables stratégiques.</p> <p>La responsabilité sociale de toute organisation est au cœur de ces débats.</p> <p>L’élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différents acteurs dans les organisations, leurs rôles et leurs intérêts - Identifier les différents types et styles de direction - Déterminer les objectifs d’une politique de l’emploi et identifier ses contraintes - Déterminer les moyens d’une politique de management des compétences et d’adaptation aux besoins de l’organisation - Définir les objectifs et les contraintes d’une politique de rémunération - Identifier les facteurs de motivation - Relier responsabilité sociale et performance d’une organisation 		
<p>5.1 Le management peut-il tenir compte de l’intérêt de tous les acteurs de l’organisation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dirigeants d’entreprise privée, d’organisation publique, d’association - Styles de direction - Salarié, fonctionnaire, bénévole - Cadre, employé, ouvrier - Délégué du personnel, délégué syndical - Associé, actionnaire, propriétaire - Adhérent 	<p>Les organes de direction ainsi que le statut du dirigeant manager varient selon les types d’organisations. Le management est exercé avec un certain style qui résulte d’une combinaison de la personnalité des dirigeants et des composantes propres à l’organisation qu’ils conduisent.</p> <p>En matière d’animation et de mobilisation des hommes, le manager doit prendre en compte la diversité des acteurs au sein de l’organisation.</p> <p>Ces acteurs tiennent chacun des rôles dont les objectifs sont à la fois complémentaires et antagonistes. Toutefois, un même individu peut appartenir à plusieurs groupes et tenir plusieurs rôles, ce qui peut être générateur de tensions pour lui-même et pour le groupe.</p> <p>Chaque acteur (individu ou groupe) agit en vue de réaliser au mieux ses objectifs.</p> <p>Le management vise à concilier les objectifs de l’organisation avec ceux de ces différentes parties prenantes.</p>

<p>5.2 Comment orienter le management des emplois et des compétences selon les besoins de l'organisation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences - Marché interne, marché Externe - Statut de l'emploi - Flexibilité des ressources Humaines - Politique de formation - Responsabilité sociale 	<p>Les organisations doivent commencer par prévoir les qualifications et les compétences individuelles dont elles auront besoin pour mettre en œuvre la stratégie définie.</p> <p>La gestion stratégique de l'emploi et des compétences consiste à adapter les ressources humaines aux besoins immédiats et futurs de l'organisation tant au niveau quantitatif que qualitatif.</p> <p>Ces compétences pourront être recherchées en interne (recrutement interne et formation continue) ou en externe (recrutement externe).</p> <p>Afin de répondre rapidement aux évolutions de l'environnement, les organisations peuvent recourir à différentes formes juridiques de la relation de travail afin d'accroître la flexibilité.</p> <p>De ce point de vue, la formation constitue une forme d'investissement mais également un axe privilégié pour développer la polyvalence des ressources humaines.</p> <p>La façon de mobiliser les compétences engage la responsabilité sociale de l'organisation.</p>
<p>5.3 Peut-on entretenir durablement la motivation des hommes par la seule rémunération ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de rémunération - Modes de rémunération - Individualisation de la rémunération - Rémunération globale - Facteurs de motivation - Culture de l'organisation - Stress au travail 	<p>La politique de rémunération vise à rétribuer selon un principe d'équilibre contribution/rétribution. Elle est aussi un moyen de mobiliser et fidéliser le personnel pour conserver des compétences clés et assurer une certaine stabilité au sein de l'organisation. Elle doit tenir compte de contraintes diverses : la maîtrise des coûts, la loi et les conventions collectives ainsi que le maintien de la cohésion sociale.</p> <p>De profondes évolutions traversent la politique de rémunération. Elles se traduisent notamment par l'individualisation de la rémunération et la diversification de ses composantes.</p> <p>Si la rémunération est un des facteurs de motivation, le manager doit également veiller à satisfaire les besoins d'appartenance, de reconnaissance et d'épanouissement des individus.</p> <p>La culture de l'organisation permet d'assurer la cohésion de ses membres autour de valeurs partagées. Elle participe à l'implication des acteurs au sein de l'organisation.</p> <p>Cependant, certaines pratiques de management sont génératrices de stress occasionnant de la souffrance au travail dont les manifestations prennent des formes différentes.</p>

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION	D8
OPTION	Informatique et systèmes d'information	
SESSION	2015	
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2	
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes)	

Contexte de déroulement

La candidate ou le candidat est autorisé(e) à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.

Elle ou il est autorisé(e) à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

SUJET

Cadre pédagogique

- **Matière** : Droit
- **Niveau** : Première
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : Lycée polyvalent de l'académie de Créteil, l'établissement accueille environ 800 élèves issus de toutes les catégories socioprofessionnelles. Le lycée propose les séries L, ES et S en enseignement général, gestion-administration (en section européenne ou non) en enseignement professionnel et STMG en enseignement technologique. La série STMG est

composée de deux classes de première et deux classes de terminale, l'une dans la spécialité mercatique, l'autre est constituée pour moitié d'élèves de spécialité systèmes d'information de gestion tandis que l'autre moitié a pour spécialité gestion et finance. Le lycée dispose également d'une section de techniciens supérieurs (STS) services informatiques aux organisations (SIO). Les résultats au baccalauréat des dernières sessions sont globalement au niveau de la moyenne académique.

- **Projet de l'établissement** : le projet d'établissement (2012-2015) s'articule autour de quatre grands axes :

AXE 1 - Intégrer les élèves de seconde (générale et professionnelle)

- a) Améliorer l'image du lycée
- b) Anticiper la rentrée des élèves
- c) Organiser une journée d'intégration sportive
- d) Individualiser l'accueil de tous les élèves de seconde
- e) Préparer l'orientation de fin de seconde
- f) Informer les parents
- g) Accompagner l'entrée en classe européenne
- h) Développer la liaison troisième-seconde

AXE 2 - Accompagner les élèves et développer leur autonomie

- a) Accueillir les élèves de seconde générale en première professionnelle
- b) Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants de BTS SIO
- c) Favoriser le travail en autonomie
- d) Développer et valoriser le travail personnel
- e) Soutenir les élèves en difficulté
- f) Proposer des cours supplémentaires de français langue étrangère
- g) Soutenir les élèves dans les matières scientifiques

AXE 3 - Favoriser l'insertion et l'orientation des élèves

- a) Poursuivre la liaison lycée-post baccalauréat
- b) Développer l'orientation et l'information
- c) Assurer une liaison post BTS
- d) Mettre en place un « partenariat entreprise » pour les élèves de la SEP
- e) Développer les relations avec le tissu économique local
- f) Mettre en place un forum des métiers du Tertiaire

AXE 4 - Développer l'ouverture culturelle, internationale et la vie citoyenne

- a) Promouvoir les langues anciennes et poursuivre les visites à caractère culturel pour tous les élèves dans ce domaine
- b) Initier tous les élèves à la culture cinématographique
- c) Ouvrir le lycée à la culture européenne et valoriser les sections européennes
- d) Favoriser l'enseignement du théâtre
- e) Faire vivre l'atelier audiovisuel
- f) Initier à la philosophie

- **Caractéristiques de la classe** : La classe compte 20 élèves (13 garçons et 7 filles). La moitié a fait le choix de la série STMG, les autres l'ont choisie par défaut. La classe est vivante et les élèves participent beaucoup, mais le travail personnel en dehors des cours est souvent insuffisant. Le

niveau est très hétérogène et certains élèves ont des difficultés de concentration. Vous avez également constaté des difficultés en expression écrite.

- **Circonstances** : Le cours d'économie-droit se déroule le lundi de 10 h à 12 h et le jeudi de 15 h à 17 h, en classe entière.
- **Éléments du programme déjà traités** :
 - le thème 1, « Qu'est-ce que le droit ? »,
 - le thème 2 « Comment le droit permet-il de régler un litige ? »,
 - le thème 3 « Qui peut faire valoir ses droits ? »,
 - le thème 4 « Quels sont les droits reconnus aux personnes ? », la notion des droits de la personne.
- **Équipement de la salle** : Les cours se déroulent dans une salle banalisée qui permet le travail de groupe ; elle est équipée d'un vidéo projecteur relié à un ordinateur connecté au réseau pédagogique et d'un tableau numérique interactif (TNI).

Mise en situation professionnelle et questionnement

- **Scénario proposé** : Vous enseignez le droit dans cette classe de première. Dans le cadre du thème 4 « Quels sont les droits reconnus aux personnes ? », vous présenterez aux élèves les droits sur les biens : le droit de propriété.
- **Période** : juste avant les vacances de printemps
- Vous présenterez un projet de séquence correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.
- Votre proposition précisera :
 - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
 - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
 - les supports et outils utilisés notamment numériques,
 - vos propositions en matière d'évaluation,
 - les liens éventuels avec les programmes d'économie, de management des organisations ou de sciences de gestion de la série STMG,
 - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Vous serez amené(e) à justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Annexe :

Extrait du programme de droit - cycle terminal de la série STMG publié au B.O.E.N. du 29 mars 2012

Thème	Notions et contenus	Contexte et finalités
<p>4. Quels sont les droits reconnus aux personnes ?</p> <p><i>Durée indicative : 15 % du volume horaire disponible de l'année (cours et travaux de groupe)</i></p>	<p>Les droits de la personne</p> <p>Les droits sur les biens : le droit de propriété</p>	<p><i>Le droit reconnaît aux personnes des prérogatives individuelles, les droits subjectifs, qui leur permettent d'agir en société et d'être protégées. Certains de ces droits, les droits extrapatrimoniaux, sont exclusivement attachés à la personne. Les autres, les droits patrimoniaux, font partie de son patrimoine. Parmi les droits portant sur les biens qui constituent le patrimoine de la personne, le droit de propriété qui se confond avec la chose sur laquelle il porte, revêt une importance économique et juridique particulière.</i></p> <p>Le droit confère à la personne, par le seul fait de son existence, des droits inaliénables, insaisissables et imprescriptibles. Pour illustrer les caractères et la protection des droits extrapatrimoniaux, on étudie le droit au respect de la vie privée.</p> <p>Parmi les droits patrimoniaux, le droit de propriété est caractéristique du pouvoir juridique le plus complet qu'une personne peut exercer directement sur une chose.</p> <p>Les attributs du droit de propriété et ses caractères sont identifiés dans des situations variées. Les limites apportées au droit de propriété sont illustrées notamment dans le contexte des rapports de voisinage.</p> <p>Le droit de propriété peut porter sur des biens corporels et incorporels. La notion de bien incorporel est appréhendée au travers de l'exemple du droit de la propriété industrielle et plus particulièrement de la marque commerciale.</p>

Annexe 2 : exemples de questions sur les valeurs de la République

Avertissement : il s'agit d'une liste indicative de questions ayant été posées lors de l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier en fonction du contexte présenté par la candidate ou le candidat dans son dossier. Aucune réponse-type n'est attendue. La commission d'interrogation évalue la qualité de la réflexion personnelle de la candidate ou du candidat, ainsi que sa compréhension du fonctionnement d'un établissement scolaire, son adhésion aux valeurs de la République et à la laïcité.

1. Vous organisez votre classe en groupes de travail. Une fille refuse d'être dans un groupe comportant des garçons. Comment procédez-vous ?
2. Lors d'un débat que vous instaurez en classe, les élèves s'insultent. Comment réagissez-vous ?
3. Un élève entre en classe avec une tenue vestimentaire manifestant ostensiblement son appartenance religieuse. Que faites-vous ?
4. La base de données que vous proposez porte sur des œuvres artistiques. Un élève refuse d'insérer des données concernant une œuvre religieuse. Comment réagissez-vous ?
5. Certains élèves viennent en classe sur un ordinateur portable alors certains de leurs camarades n'ont pas d'équipement personnel. Comment gérez-vous cette hétérogénéité de moyens ?